



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations  
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434  
79024 NIORT Cedex  
Tel : 05.49.17.27.00  
Fax : 05.49.17.27.96  
Courriel : [ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr)  
Ouverture des bureaux :  
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

**L'Inspecteur de l'Environnement,  
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination et du Soutien  
Interministériels  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 22 novembre 2019

Affaire suivie par : Valérie HERAUD  
N/Ref : VH/LM-2019-03173  
PJ : 1 dossier

Objet : Déclaration dossier IED Conforme

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED suivant,

**GAEC CHAUSSERAY**  
Numéro S3IC 0579-00294  
SIRET : 411 865 983 000 18

Adresse de l'exploitation : 1 Le Haut Saint Benoist  
CLESSE  
79 350

Adresse administrative : 1 Le Haut Saint Benoist  
CLESSE  
79 350

AP d'Autorisation n° A4937 en date du 11 février 2010 pour un effectif de 46 500 volailles  
Prise acte IED n° A5533 en date du 15 janvier 2015

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 29 janvier 2019 par l'exploitant  
Demande de compléments : 28 juin 2019 et le 10 octobre 2019  
Réponse exploitant : 4 octobre 2019 et le 24 octobre 2019  
Finalisée le 21 novembre 2019 date de passage à l'état « Transmis\_Préfecture » ,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :  
Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef du Service Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement

Valérie HERAUD